

# **FORSEE POWER**

Société Anonyme

1, boulevard Hippolyte Marquès  
94200 - IVRY SUR SEINE

---

## **Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Exercice clos le 31 décembre 2025

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide  
92908 - Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BDO PARIS

43-47, avenue de la Grande Armée  
75116 - Paris

S.A.S. au capital de 3 000 000 euros

480 307 131 RCS Paris

Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable et de  
Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Paris

## **FORSEE POWER**

Société Anonyme

1, boulevard Hippolyte Marquès  
94200 - IVRY SUR SEINE

---

### **Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Exercice clos le 31 décembre 2025

---

À l'Assemblée Générale de la société Forsee Power,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.

Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2 378 438,31 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce.

Paris-La-Défense et Paris, le 13 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

 Thierry QUERON

Thierry QUERON

BDO Paris

 Arnaud TONNET

Arnaud TONNET



Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées (article L.225-115 du Code de Commerce) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 2 378 438,31 Euros.

Fait à *Ivry-sur-Seine*, le *10 avril 2026*

M. *Christophe Gurtner*

Président du Conseil d'Administration

Signé par :  
  
B4FA55D1BDFB46B...